

NE PAS DISTRIBUER AUX ETATS-UNIS, AU JAPON OU EN AUSTRALIE

LafargeHolcim Ltd lancera une procédure de retrait obligatoire des actions restantes de Lafarge S.A.

LafargeHolcim Ltd annonce qu'il a décidé d'initier une procédure de retrait obligatoire de toutes les actions émises et en circulation de Lafarge S.A. Ayant dépassé le seuil nécessaire de 95 % du capital et des droits de vote et à la suite d'une décision de son Conseil d'administration, LafargeHolcim Ltd a l'intention de demander à l'AMF, en conformité avec son règlement général, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire des actions Lafarge S.A. qui n'ont pas été apportées à l'offre publique d'échange.

LafargeHolcim Ltd publiera plus de détails sur cette opération lors du dépôt de sa demande auprès de l'AMF.

A propos de LafargeHolcim

Avec une présence équilibrée dans 90 pays et des activités dans le ciment, les granulats et le béton, LafargeHolcim (SIX Swiss Exchange, Euronext Paris: LHN) est le leader mondial des matériaux de construction. Le Groupe emploie 115 000 collaborateurs à travers le monde et a réalisé un chiffre d'affaires net combiné de 33 milliards de francs suisses (27 milliards d'euros) en 2014. LafargeHolcim est la référence de l'industrie en matière de R&D. Au service des constructeurs de maisons individuelles jusqu'aux projets les plus grands et les plus complexes, le Groupe propose une large gamme de produits à valeur ajoutée, de services innovants et de solutions de construction complètes. Avec pour engagement de développer des solutions durables pour améliorer la construction des bâtiments et des infrastructures et de contribuer à une meilleure qualité de vie, le Groupe est le mieux positionné pour répondre aux défis de l'urbanisation croissante.

Plus d'information disponible sur www.lafargeholcim.com

Information importante

Le présent communiqué de presse a une valeur exclusivement informative et ne constitue ni une offre d'achat ou d'échange, ni une sollicitation d'une offre pour la vente ou l'échange d'actions Lafarge ou une offre de vente ou d'échange, ni une sollicitation d'une offre pour l'acquisition ou l'échange d'actions Holcim dans aucun pays, y compris en France.

Les actions devant être remises dans le cadre de l'offre publique d'échange n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (le « Securities Act »). Ainsi, les actions devant être remises dans le cadre de l'offre publique d'échange ne pourront être offertes ou vendues que dans le cadre d'opérations bénéficiant d'une exemption à l'obligation d'enregistrement prévue par le Securities Act. L'offre publique d'échange ne sera pas effectuée aux Etats-Unis, sauf pour les « qualified institutional buyers » (tels que définis selon la « Rule 144A » du Securities Act).

La diffusion, publication ou distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.